



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/WG8J/REC/9/3
6 novembre 2015

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

GRUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL INTERSESSIONS
À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR
L'ARTICLE 8 j) ET LES DISPOSITIONS
CONNEXES DE LA CONVENTION SUR LA
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Neuvième réunion

Montréal (Canada), du 4 au 7 novembre 2015

Point 4 de l'ordre du jour

RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

9/3. Glossaire de termes et concepts clés pertinents à utiliser dans le cadre de l'article 8 j) et des dispositions connexes

Le Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique

1. *Prie* le Secrétaire exécutif de réviser le glossaire des termes et concepts clés à utiliser dans le cadre de l'article 8 j) et des dispositions connexes, figurant dans l'annexe à la note du Secrétaire exécutif, et d'élaborer un glossaire complet, en tenant compte des observations formulées lors de sa neuvième réunion, ainsi que des termes pertinents utilisés dans d'autres accords et par d'autres organisations internationales, et de transmettre le glossaire révisé à la Conférence des Parties à sa treizième réunion, pour examen;

2. *Recommande* que la Conférence des Parties adopte, à sa treizième réunion, une décision libellée comme suit :

La Conférence des Parties,

Notant que la clarté des termes et concepts utilisés dans le cadre de l'article 8 j) et des dispositions connexes peut contribuer à une mise en œuvre effective et cohérente de l'article 8 j) et des dispositions connexes, en vue de réaliser l'objectif 18 d'Aichi pour la biodiversité d'ici à 2020,

1. *Accueille favorablement* le glossaire de termes et concepts clés à utiliser comme définitions de travail dans le cadre de l'article 8 j) et des dispositions connexes, tel qu'il figure dans la note du Secrétaire exécutif¹;

[2. *Invite* les Parties et les autres gouvernements à utiliser le glossaire dans le cadre de l'élaboration et l'application des mesures nationales pertinentes, selon qu'il convient;]

¹ UNEP/CBD/WG8J/9/2/Add.1.

[3. *Prie* le Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes d'utiliser le glossaire comme référence dans le cadre de ses futurs travaux.]
